



Marigny InitiativeS



AVRIL 2014
Numéro 198



Le nouveau conseil municipal





La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les services dans la commune

Permanence de Mr Gilles Quinquenel,
Conseiller Général : le lundi de 18 h à 19 h.

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et
samedi 14h-19h.

Trésorerie 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 16h.

La Poste 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à

17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Relais assistantes maternelles "les Lucioles" 02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2014 (sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à **12h et 14h à 18h.**

S.S.I.A.D service réservé aux personnes âgées dépendantes sur prescription médicale.

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h

et de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi

de 10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :

Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes 06.37.03.18.98

rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.

SAINT-LO AGGLO

Accueil de Marigny

L'accueil de Marigny se situe au 1 rue Auguste Eudeline :

Permanences : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de **9 h 30 à 12 h 30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.**

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.saint-lo-agglo.fr>

Les permanences

Mission Locale : **le lundi et mercredi après-midi** sur rdv

Familles Rurales : **le mardi de 17h30 à 18h30.**

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} **mercredi du mois de 10h45 à 12h15.**

CLLAJ : 2^{ème} **lundi du mois de 14 h à 17h.**

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois de **9h 30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél : 02.33.77.28.98.**

Présentation du conseil municipal .



Fabrice LEMAZURIER, conseiller de gestion.

Maire de Marigny

Les adjoints.

Véronique FAUVEL, infirmière

Jean-Claude LEGRAVEREND, retraité

Huguette BESSON, comptable

Noël MONTAGNE, chauffeur-livreur

Les conseillers municipaux :

TURGIS Pierre, agriculteur retraité

HOMMET Bernadette, enseignante retraitée

GENET Philippe, artisan taxi

LECOURTOIS Nicole, infirmière libérale

LESAGE Florence, agent hospitalier

HELAINÉ Stéphane, agriculteur

BRIGNOT Elise, mère au foyer

DOLOUE Cédric, cadre commercial

BISSON Valérie, aide à domicile

HEUGUET Cédric, employé agricole

TAPSOBA Désiré, professeur d'allemand

LEGENDRE Martine, chargée d'opération

BISSON Caroline, secrétaire

HEUVET David, fonctionnaire

PERMANENCES DES ELUS

| | | |
|----------|-----------------------|----------------------------|
| Lundi | 11h à 12h30 | M. Jean-Claude LEGRAVEREND |
| Mardi | 11h à 12h30 | Mme Huguette BESSON |
| Mercredi | 11h à 12h30 | M. Fabrice LEMAZURIER |
| Jeudi | 11h à 12h30 | M. Noël MONTAGNE |
| Vendredi | 11h à 12h30 | Mme Véronique FAUVEL |
| | 14h à 16h00 (sur rdv) | M. Fabrice LEMAZURIER |

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2014.



ELECTION DES DELEGUES dans les organismes extérieurs :

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués dans les organismes extérieurs. Ont été élus :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA MANCHE

- Jean-Claude LEGRAVEREND
- Pierre TURGIS

MANCHE NUMERIQUE

- David HEUVET

CONSEIL D' ADMINISTRATION DU COLLEGE

- Désiré TAPSOBA
- Elise BRIGNOT

COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE 50

- Huguette BESSON (titulaire)
- Martine LENGENDRE (suppléante)

L'an deux mille quatorze, le huit avril à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, LEGRAVEREND Jean-Claude, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, GENET Philippe, LECOURTOIS Nicole, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, BRIGNOT Elise, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David.

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance :

Valérie BISSON



ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

1/ Véronique FAUVEL, vice-présidente

2/ Caroline BISSON

3/ Jean-Claude LEGRAVEREND

4/ Noël MONTAGNE

5/ Elise BRIGNOT

6/ Valérie BISSON

7/ Philippe GENET

8/ Huguette BESSON (en cas de vacance)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le conseil municipal a désigné les
représentants suivants :

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le conseil municipal a désigné les membres suivants :

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|-------------------------|----------------------------|
| 1/ Noël MONTAGNE | 1/ Cédric HEUGUET |
| 2/ Bernadette HOMMET | 2/ Martine LEGENDRE |
| 3/ Pierre TURGIS | 3/ Stéphane HELAINE |

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Le conseil municipal procède à la désignation des membres des différentes commissions communales :

Affaires scolaires

Personnes âgées

- Véronique FAUVEL
- Désiré TAPSOBA
- Florence LESAGE
- Nicole LECOURTOIS
- Cédric DOLOUE
- Valérie BISSON
- Elise BRIGNOT

Travaux

- Jean-Claude LEGRAVEREND
- Martine LEGENDRE
- Cédric HEUGUET
- Pierre TURGIS
- Désiré TAPSOBA
- Bernadette HOMMET
- Philippe GENET
- Stéphane HELAINE

Communication

- Huguette BESSON
- David HEUVET
- Caroline BISSON
- Bernadette HOMMET
- Cédric DOLOUE
- Elise BRIGNOT
- Martine LEGENDRE

Finances

- Huguette BESSON
- Martine LEGENDRE
- David HEUVET
- Pierre TURGIS
- Désiré TAPSOBA
- Stéphane HELAINE
- Nicole LECOURTOIS



Tourisme animations vie associative

- Noël MONTAGNE
- David HEUVET
- Caroline BISSON
- Elise BRIGNOT
- Cédric DOLOUE
- Cédric HEUGUET
- Valérie BISSON



Séance du 22 avril 2014.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 :

COMMUNE :

Le conseil municipal adopte par 16 voix pour, et 3 abstentions le budget 2014 qui s'équilibre à la somme de :

- 2 428 687.00 € en section de fonctionnement
- 1 295 695.00 € en section d'investissement.

OPERATION IMMOBILIERE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 344 635.00 € en section de fonctionnement
- à la somme de 149 557.00 € en section d'investissement.

LOTISSEMENT DES ORMES :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- à la somme de 124 494.00 € en section de fonctionnement
- à la somme de 64 493.00 € en section d'investissement.

TAXES DIRECTES LOCALES :

vote des taux d'imposition 2014.

Le produit des contributions directes inscrit au budget s'élève à 602 900.00 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont pour 2014 :

| | | |
|-------------------|----------|--|
| Taxe d'habitation | 11.47 %* | *en 2013 : taxe habitation à 16.89 %. |
| Foncier bâti | 20.31 % | En 2014 taux rebasé : part communale : 11.47 % |
| Foncier non bâti | 41.88 % | part « Saint-Lô Agglo » : 5.42 % |

L'an deux mille quatorze, le vingt deux avril à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, LEGRAVEREND Jean-Claude, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, GENET Philippe, LECOURTOIS Nicole, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, BRIGNOT Elise, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David.

Absent excusé : HEUGUET Cédric.

Procuration : HEUGUET Cédric donne pouvoir à GENET Philippe.

Secrétaire de séance : BRIGNOT Elise.



TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES :

vote des taux d'imposition 2014.

Dans l'attente que « SAINT-LO AGGLO » se prononce sur le financement de la compétence « ordures ménagères », il revient à la commune de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et d'en fixer le taux.



Les bases des 2 zones communiquées par les services fiscaux sont les suivantes :

- zone urbaine (2 ramassages par semaine)
1 218 547.00 €
- campagne (1 ramassage par semaine)
168 792.00 €

Le produit attendu pour l'année 2014 est de 142 558.00 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants pour 2014 :

| | |
|--------------|---------|
| Zone urbaine | 10.94 % |
| Campagne | 5.48 % |

La recette sera inscrite au compte R7331 (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et le reversement à « SAINT-LO AGGLO » au compte D6554 (contributions aux organismes de regroupement).

SUBVENTIONS COMMUNALES :

Le conseil municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2014 (+0.90% par rapport à 2013) :



| | |
|-------------------------------------|---------|
| Amicale des pompiers | 342 € |
| Amis de l'Espérance | 260 € |
| Associations Anciens Combattants | 108 € |
| Association des donneurs de sang | 46 € |
| Association Lyre Marignaise | 1 250 € |
| Association Marigny je T'aime | 226 € |
| Association Bibliothèque de Marigny | 2 630 € |
| Club de l'Amitié | 304 € |
| Comité des fêtes | 418 € |
| Coopérative école publique primaire | 612 € |
| Prévention routière | 72 € |
| Tarentelle | 108 € |

| | |
|--|----------------|
| UCAM | 118 € |
| Secours Catholique | 180 € |
| Association Fil d'Argent | 910 € |
| Balimaya | 344 € |
| Association des parents d'élèves de l'école Julien Bodin | 544 € |
| Association de la Croix de guerre et valeur militaire | 32 € |
| TOTAL | 8 504 € |

Le conseil municipal pourra adopter l'octroi de subvention en cours d'année dans le cadre d'évènement ponctuel.

Les subventions en faveur des associations à vocation sportive ou relevant de la compétence « animation jeunesse » seront versées par « SAINT-LO AGGLO ».

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) :

Le FSL intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, 1er loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyers et dettes de loyers), ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations d'énergie et d'eau.

La participation est de 0.70 € par habitant soit pour Marigny : $0.70 \times 2\,222 = 1\,555.40$ €

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour l'adhésion de la Commune au FSL pour l'année 2014.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE JULIEN BODIN :

Monsieur le maire propose de fixer la participation financière des communes concernées au titre des frais de fonctionnement selon les modalités suivantes :

Section élémentaire et préélémentaire :
Coût moyen départemental fixé à 468.14 € pour l'année 2014.

Un titre de recette sera établi en fin d'année scolaire pour les communes suivantes :

| | Nombre d'élèves | Forfait/élève | TOTAL |
|-----------------------|-----------------|---------------|----------|
| CAMETOIRS | 11 | 468,14 | 5149,54 |
| CANISY | 1 | 468,14 | 468,14 |
| CARANTILLY | 1 | 468,14 | 468,14 |
| DANGY | 1 | 468,14 | 468,14 |
| HEBECREVON | 2 | 468,14 | 936,28 |
| MESNIL AMEY | 11 | 468,14 | 5149,54 |
| MONTREUIL | 24 | 468,14 | 11235,36 |
| QUIBOU | 2 | 468,14 | 936,28 |
| REMILLY RPI | 1 | 468,14 | 468,14 |
| ST MARTIN D'AUBIGNY | 1 | 468,14 | 468,14 |
| ST MARTIN DE BONFOSSE | 1 | 468,14 | 468,14 |

La participation aux frais de fonctionnement de l'école Julien Bodin est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

Conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001, il convient de nommer un correspondant défense. Cette personne devra être en mesure de renseigner les jeunes de la commune sur le parcours citoyen, les activités défense, le devoir de solidarité et de mémoire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal nomme Monsieur Fabrice LEMAZURIER correspondant défense.

EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES ROUTE DE CARANTILLY :



Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les dernières estimations pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications « route de Carantilly » APS 2013.25.292.66.

Le syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM) assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le montant nécessaire à ce projet est de 195 900 €.

Conformément au barème du SDEM 50 en date du 9 janvier 2014, la participation de la commune de Marigny s'élève à 22.54% du montant hors-taxe des travaux soit 36 800 €.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré décident la réalisation de l'effacement des réseaux Route de Carantilly et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

MAISON MEDICALE :

Maitrise d'œuvre : avenant n°2.

Monsieur le maire présente :

Le lot maitrise d'œuvre a été attribué à Bernard VIMOND, Architecte.

L'avenant n°2 a pour objet :

- réalisation d'un sanitaire privé dans le cabinet des médecins.
- aménagement d'un puits de lumière.
- création d'une fontaine dans le hall.



Le montant du marché est modifié comme suit :

| Désignation | ENTREPRISE | Marché Initial HT | Avenant N°1 HT* | Avenant N°2 HT | Modification en % | Nouveau montant HT |
|------------------|------------|-------------------|-----------------|----------------|-------------------|--------------------|
| Maitrise d'œuvre | VIMOND | 50 850.00 € | 35 793.00 € | 3 000.00 € | + 76.29% | 89 643.00 € |

*l'avenant n° 1 portait sur des modifications intervenues suite aux différentes études sur les missions ESO, APS et APD qui modifiaient l'enveloppe prévisionnelle des travaux et par conséquent le forfait de rémunération

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, vu le code des marchés publics, vu le marché conclu avec BERNARD VIMOND ARCHITECTE, attributaire du marché de la maison médicale (maitrise d'œuvre), vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n° 2 avec BERNARD VIMOND ARCHITECTE.

Lot 14 (revêtement de sols) : avenant n°1.

Monsieur le maire présente :

Le lot 14 (revêtement de sols) a été attribué à l'entreprise C NET.

L'avenant n°1 a pour objet :

- la plus-value pour pose de lames PVC plombantes dans les locaux du podologue, des infirmières, du kinésithérapeute et du dentiste.

Le montant du marché est modifié comme suit :

| LOT | Désignation | ENTREPRISE | Marché Initial HT | Avenant N°1 HT | Modification en % | Nouveau montant HT |
|-----|--------------------|------------|-------------------|----------------|-------------------|--------------------|
| 14 | Revêtement de sols | C NET | 19 881.13 € | 4 304.67 € | + 21.65 % | 24 185.80 € |

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu le code des marchés publics, vu le marché conclu avec l'entreprise C NET, attributaire du marché de la maison médicale lot 14 (revêtement de sols), vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise C NET.

Lot 02 (gros oeuvre) : avenant n°2.

Monsieur le maire présente : Le lot 02 (gros oeuvre) a été attribué à l'entreprise BOSCHE.

L'avenant n°2 a pour objet : - la suppression d'une dalle béton extérieure pour la citerne gaz.

Le montant du marché est modifié comme suit :

| LOT | Désignation | ENTRE-PRISE | Marché Initial HT | Avenant N°1 HT | Avenant N°2 HT | Modification en % | Nouveau montant HT |
|-----|-------------|-------------|-------------------|----------------|----------------|-------------------|--------------------|
| 02 | Gros oeuvre | BOSCHE | 53 134.20 € | 10 592.25 € | - 750.00 € | + 18.52 % | 62 976.45 € |

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu le code des marchés publics, vu le marché conclu avec l'entreprise BOSCHE, attributaire du marché de la maison médicale lot 02 (gros oeuvre), vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, décide 16 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise BOSCHE.

Lot 01 (VRD) : avenant n°1.

Monsieur le maire présente : Le lot 01 (VRD) a été attribué à l'entreprise TP GENET.

L'avenant n°1 a pour objet : - L'ajout de 6 boîtes aux lettres

Le montant du marché est modifié comme suit :

| LOT | Désignation | ENTRE-PRISE | Marché Initial HT | Avenant N°1 HT | Modification en % | Nouveau montant HT |
|-----|-------------|-------------|-------------------|----------------|-------------------|--------------------|
| 01 | VRD | TP GENET | 23 892.55 € | 600.00 € | +2.51% | 24 492.55 € |

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu le code des marchés publics, vu le marché conclu avec l'entreprise TP GENET, attributaire du marché de la maison médicale lot 01 (VRD), après en avoir délibéré, décide 16 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise TP GENET.

TRESORERIE DE MARIGNY :

mode opératoire pour l'encaissement des recettes.

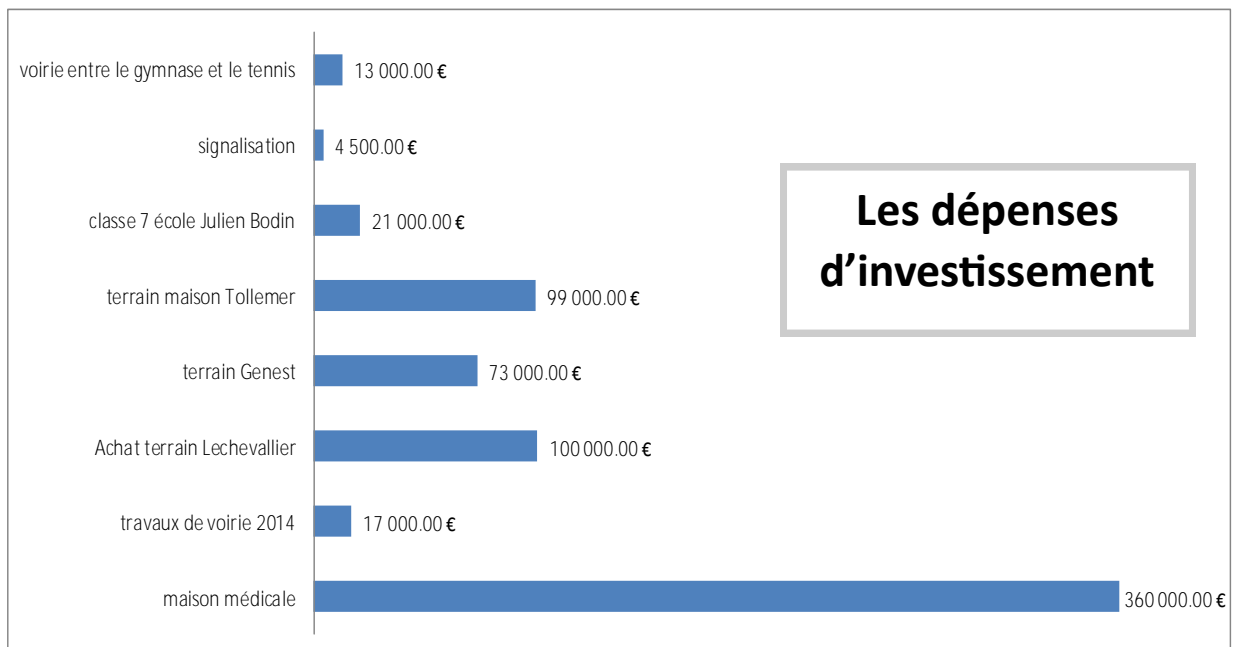
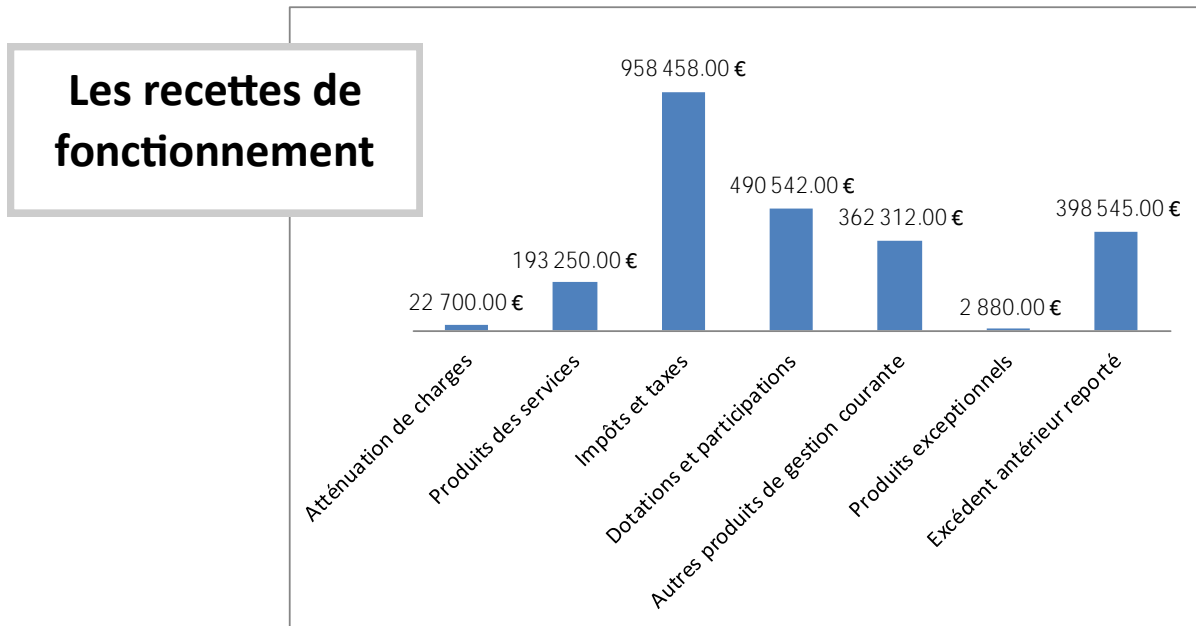
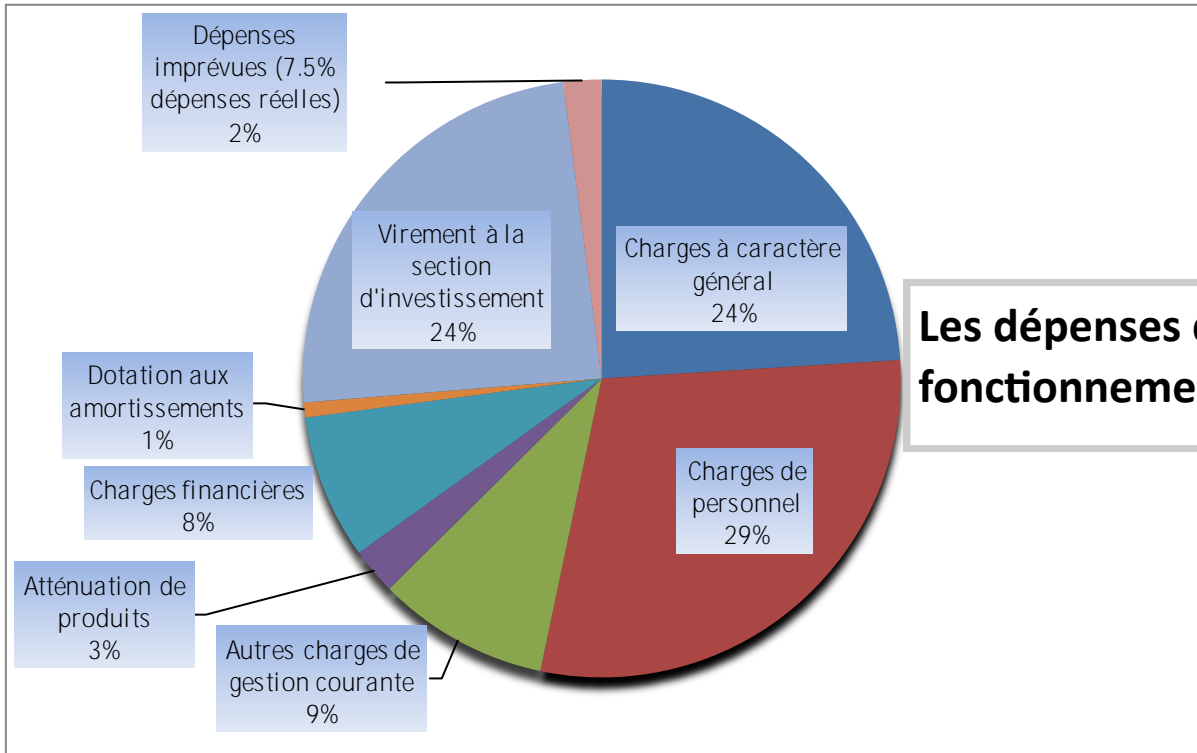
Monsieur LASRI, inspecteur des finances publiques, souhaite renouveler le partenariat avec la mairie concernant le mode opératoire pour l'encaissement des recettes afin d'optimiser le recouvrement des créances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention, autorise Monsieur LASRI, inspecteur des finances publiques, à poursuivre les débiteurs de la commune par voie d'OTD (Opposition à Tiers Détenteur) ou de saisie-vente et accepte la politique de présentation des côtes irrécouvrables ou non.

QUESTIONS DIVERSES :

8 mai : les anciens combattants de Marigny invitent les membres du conseil municipal aux cérémonies du 8 mai à 10h45 pour le rassemblement devant la mairie, suivi de la cérémonie au monument aux morts et du vin d'honneur.





70 EME ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT 1944-2014

Dans le cadre du 70 ème anniversaire du débarquement, le Marignytiatives ouvre ses colonnes à Monsieur Roger POTIER, témoin de cette période agitée.

NORMANDIE
1944

OPERATION TITANIC

5-6 JUIN 1944

Peu de temps avant l'assaut des plages le 6 juin 1944 des boupiées en bois et des rubans d'aluminium appelés « Windows » furent parachutés autour de Fécamp et dans le secteur de Cherbourg

Sur Marigny dans la nuit du 5 au 6 juin des avions Lancasters (bombardiers lourds de la "Royal Air Force") ont largué des "parachutistes" en toile remplie de sable ainsi que des milliers de rubans Windows pour faire croire à une attaque mais surtout pour brouiller les radars et les communications allemandes

Le matin du 6 juin j'ai récupéré des Windows, une petite bande de ce papier métal est présente dans une vitrine du Memorial ainsi qu'un faux para avec leur provenance

En 1995 j'ai eu la chance de recevoir un aviateur qui a participé à cette opération de largage à bord d'un Lancaster il m'a confirmé avoir largué des faux paras et des Windows sur Marigny et sur Rampan.

Il était très ému lorsque je lui ai offert une petite bande de Windows que lui-même avait envoyé sur Marigny dans la nuit du 5 au 6 juin. Son nom était Labbey, il avait 24 ans ... j'en avais 18... toute une histoire!

A MARIGNY LE 1^{er} JUIN 2014.

- Rassemblement de 30 véhicules militaires de 12h30 à 15h00 sur la place Westport.
- Dépôt de gerbe aux monuments aux morts.

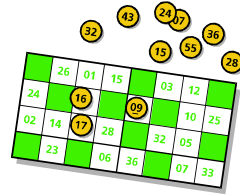
ANCIENS COMBATTANTS DE MARIGNY.

L'association organise

UN LOTO

1er lot :
Un bon d'achat de
250 €

le mercredi 21 mai
à 14h00



à la salle des fêtes de Marigny

Renseignements et réservations auprès de

Fabien au 06.98.98.26.32.

Ou Sandrine au 06.84.41.89.27

Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)

MARIGNY JE T'AIME.

Les mardi des randos-estivales

Mardi 20 mai randonnée « La Carantillaise » Carantilly 8km Départ 19h00 place centrale et retour 21h00 pour un repas (8€) au café de Pays.

Réservation au 02.33.56.62.37

Mardi 27 mai randonnée « au fil des marais » à Rémilly sur Lozon 8km. Visite de l'Oseraie

FAMILLES RURALES.

L'association avec le concours de la MSA

organise UNE SOIREE DEBAT

Le 22 mai 2014 à 20h30

À la salle des fêtes de Marigny

Sur le thème : « **Lorsqu'un proche a un cancer, comment maintenir le contact avec lui ? Comment tenter de comprendre ce qu'il vit ? Comment trouver les mots ?** »

Intervenant : M. Cyrille LE JAMTEL,
psychologue au Centre François Baclesse.

ECOLE DE MUSIQUE.

L'association organise

UN CONCERT DE BATTERIE

le vendredi 13 juin à 20h00

à la salle des fêtes de Marigny

ENTREE GRATUITE

21 et 22
JUN 2014

MARIGNY



Fête du BOIS



Etang de
Marigny

animations
découvertes
2014 : le cheval
au service du bois

GRATUIT

Samedi 21 Juin

- 19h00 : Soirée Grill
Fête de la musique avec feu de joie farandolle
Grill, bar, musique, danse, ...

Dimanche 22 juin

- 9h00 : balade de l'arbre à bois
avec le CAUE
(Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- 9h30 : promenade familiale
Rando commentée du bocage avec le CIER
(Centre d'Initiation aux Energies Renouvelables)
- 10h30 : balade citoyenne familiale
avec « Marigny Tourisme »
Démonstration de débardage à cheval
avec le « TRAIT NORMAND »
- 12h00 : Apéro-concert
avec l'école de musique Marigny - Canisy

*Restauration : grill, crêpes bio, pain au feu de bois
et méchoui de MJT sur réservation
au 02.33.57.18.44. Buvettes, etc...*



Entrée gratuite - Parlings à proximité.



➤ Après-midi des exposants et animations

- **Le cheval au service du bois :**
"Normandie Trait" et ses chevaux, pour des démonstrations de débardage et autre, le poney club de la Choinetière pour des balades et promenades également avec les ânes de l'ACVA (association de connaissance et de valorisation de l'âne).
Balade en carrioles et transport depuis le bourg par une charrette hippomobile.
Hippomobile du Haras national de St Lô et autres carrioles, roulettes, charrettes... sur le site
- **Un pôle sur la formation et les EnR avec :**
IDEE : Initiative pour le Développement de l'Efficacité Energétique, Maison Paysanne, le CIER (Centre d'Initiation aux Energies Renouvelables), forestier, Lycées agricoles, (AFPA, MFR, ... sous réserve)
- **Plus de 30 exposants :**
De la plantation à l'usage du bois en passant par la sylviculture, l'exploitation, la transformation et l'usage : Sculptures, construction, énergie, jeux, jouets, tourneurs, mobilier, l'osier, ...
- **Autres animations :**
Camp de viking avec jeux Normand en bois, animateur avec jeux géants en bois, démonstration de modélisme naval, sono, informations touristiques...
- **Enveloppes surprises**